



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2016
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 23 mars 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et à la suite des récents essais de tir de missiles effectués par les forces militaires iraniennes et de la campagne de désinformation et des tentatives d'interprétations fallacieuses de la résolution 2231 du Conseil de sécurité que ces essais ont provoquées, je tiens à clarifier les points suivants :

1. Ni la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ni le droit international n'interdisent les activités militaires légitimes et classiques. Les activités de l'Iran ne contreviennent pas aux dispositions de ladite résolution, le pays n'ayant mené « aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires ». L'Iran n'a jamais cherché à acquérir des armes nucléaires et ne le fera jamais, car il honore pleinement l'engagement qu'il a souscrit en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Plan d'action global commun. La résolution 2231 est assez claire et dénuée de toute ambiguïté en ce qui concerne les missiles balistiques. En outre, le libellé du paragraphe 3 de l'annexe B de la résolution indique que la disposition y visée n'est de toute évidence pas obligatoire. C'est pourquoi nous rejetons toute interprétation arbitraire des dispositions de ladite résolution et de ses annexes, et demandons à toutes les parties de faire preuve de bonne foi et de s'abstenir de toute provocation. La République islamique d'Iran estime qu'il n'y a aucune raison de soulever la question de ses activités militaires au Conseil de sécurité au titre de la résolution 2231.

2. L'Iran, en tant que pays situé dans la région la plus instable du monde, est tout à fait en droit de se doter de moyens classiques crédibles de nature à dissuader toute agression et à lui permettre de s'en prémunir. Les récents essais de tir de missiles balistiques qu'il a effectués s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés actuellement par les forces armées iraniennes pour renforcer la capacité de légitime défense du pays, démontrer l'efficacité et la rapidité des systèmes de missiles dont il dispose pour faire face aux menaces contre sa sécurité et exercer son droit à la légitime défense en cas d'attaque armée. Toutes les déclarations et tous les actes de l'Iran témoignent clairement du caractère purement défensif de ses actions militaires, qui visent à répondre aux menaces et aux actes d'intimidation. Les déclarations qui ont été faites par les chefs militaires iraniens reflétaient clairement cette politique. Le commandant des forces aérospatiales du Corps des gardiens de la révolution islamique, dont la déclaration a été totalement déformée par des parties qui avaient tout intérêt à le faire, a réaffirmé dans l'entretien qu'il a accordé après



les essais que nous ne déclencherions aucune guerre, mais que nous visions cependant à pouvoir nous défendre, et que nous n'avions pas l'intention d'attaquer un autre pays, mais que si nous venions à être attaqués, il fallait que nous soyons en mesure de riposter.

3. C'est pure démagogie de la part de ceux qui sont les fournisseurs et les bénéficiaires d'un arsenal d'armes de pointe dont la valeur marchande, dans la seule sous-région du sud du golfe Persique, frôlait les 100 milliards de dollars en 2015 (alors que la totalité du budget de la défense de l'Iran pour cette même année ne s'élevait qu'à une petite fraction de ce montant), d'organiser un tel cirque médiatique autour des essais de tir de missiles classiques de l'Iran. L'écart entre les dépenses que l'Iran consacre à sa défense et celles d'autres États de la région est colossal et a même été noté par les plus hautes autorités des États-Unis, entre autres. Dans ces circonstances, il est scandaleux que les pays qui ne voient aucune limite à l'accroissement de leur puissance militaire dans la région s'évertuent à contrecarrer nos actions légitimes visant à utiliser nos propres ressources matérielles et humaines pour mettre en place un système de dissuasion et de défense militaires dont nous avons impérieusement besoin.

4. Depuis des décennies, la menace du recours à la force par les États-Unis et le régime israélien plane sur la République islamique d'Iran, et ce, en violation flagrante de l'Article 2 (alinéa 4) de la Charte des Nations Unies. Les États-Unis et le régime israélien n'ont cessé de se montrer agressifs et de tenir un discours menaçant envers l'Iran, notamment en recourant à la tristement célèbre formule « toutes les options sont sur la table ». Notre région tout entière paie aujourd'hui le prix fort en raison des effets déstabilisateurs engendrés par les agressions directes et généralisées contre nos voisins. L'an dernier, les menaces du régime israélien contre l'Iran ont même atteint leur paroxysme. Le 5 mai 2015 à Jérusalem, lors de la Conférence du centre Shurat HaDin sur le droit de la guerre, le Ministre israélien de la défense, Moshe Yaalon, a menacé d'utiliser une bombe nucléaire contre l'Iran (voir le document portant la cote S/2015/353, en date du 19 mai 2015, où figure la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité). Le régime israélien demeure le seul de la région qui possède illégalement des armes nucléaires et l'unique obstacle à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte de la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies et qu'il s'attaque au problème des menaces de recours à la force proférées contre un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'ordre de celles que j'ai mentionnées ci-dessus, menaces qui vont clairement à l'encontre des règles et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international.

5. La République islamique d'Iran réaffirme donc qu'il n'y a pas lieu de soulever la question de ses essais de tir de missiles au Conseil de sécurité et considère que cela nuirait à l'atmosphère positive qui règne actuellement ainsi qu'à la mise en œuvre de bonne foi du Plan d'action global commun.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur Représentant permanent
(Signé) Gholamali **Khoshroo**